



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2021 - 2027

PLAN

AQUACULTURES

D'AVENIR



**COMITÉ
NATIONAL
DE LA
CONCHYLICULTURE**



La production nationale en produits aquatiques ne couvre qu'un quart de la consommation des Français. Or, l'appétence des consommateurs pour ces produits s'est fortement accrue depuis 30 ans, faisant de la France un des principaux marchés européens. L'activité de pêche étant fortement encadrée par la disponibilité des stocks halieutiques, le développement de la production des filières aquacoles françaises serait un moyen de répondre à cette demande supplémentaire, en assurant un approvisionnement local et réduisant ainsi les importations.

Le développement de l'aquaculture est un enjeu stratégique bien identifié par la FAO et l'Union européenne comme source d'aliments sains, d'emplois et de revenus pour les populations locales, et de souveraineté alimentaire. L'aquaculture présente en France, sur le territoire métropolitain comme dans les régions ultra-périphériques (RUP), un fort potentiel de croissance. Elle se doit de répondre aux attentes de la société et des citoyens, et de maintenir un haut niveau de performance économique et environnementale. Relever ce défi nécessite donc de concilier le développement des filières avec les enjeux environnementaux et sociétaux.

Dans ce contexte, la stratégie nationale aquacole dresse un état des lieux des freins et leviers d'action, et identifie, pour chaque objectif, les actions à mettre en œuvre pour les atteindre et les acteurs identifiés pour porter ces actions. La stratégie sera portée au moyen d'un comité de pilotage annuel afin de dresser un bilan régulier de l'avancée des actions

Des filières aquacoles françaises très diverses faisant face à de nombreux enjeux

La conchyliculture française se classe au 2^e rang européen, avec une production moyenne de 200 000 tonnes de coquillages par an pour un chiffre d'affaires d'environ 774 millions d'euros. Elle se caractérise par une forte hétérogénéité des conditions d'élevage, tant d'un point de vue des espèces (huîtres, moules, palourdes, etc.) que de la diversité des sites de production le long du littoral français.

La pisciculture française est le troisième producteur européen de truites d'eau douce, avec près de 39 500 tonnes produites en 2019.

La France se distingue aussi comme un des principaux producteurs de caviar au monde (avec environ 43,5 tonnes par an) et comme pionnière en Europe dans le domaine de l'élevage marin grâce à sa maîtrise de la reproduction et de l'alimentation des poissons. Elle abrite également une pisciculture d'étangs répartie sur tout le territoire. Depuis quelques années, le secteur de l'algoculture, et en particulier de la spiruline, est en plein essor.

Ces filières connaissent un vrai dynamisme en termes de recherche & d'innovation, notamment en pisciculture. Le succès de la mobilisation par ce secteur des aides à l'innovation sur le Feamp 2014-2020 en témoigne. Ces filières peuvent en outre s'appuyer sur leur solide structuration sur le territoire, qui permet aussi bien au niveau local que national de veiller aux intérêts des entreprises, de relayer leurs préoccupations et de participer aux discussions

et réflexions au niveau européen, par l'intermédiaire de leur implication dans les instances représentatives des professionnels.

Or, malgré le potentiel que représente ces secteurs, le développement de l'aquaculture demeure limité. Les filières font face à un déficit d'attractivité, lié à des conditions de travail difficiles, un déficit d'image auprès de la population et une faible acceptabilité sociale des nouveaux projets. Les installations sont d'autant plus difficiles, notamment dans les RUP, qu'il existe une concurrence pour l'accès au foncier, notamment littoral et maritime, générant des conflits d'usage et des difficultés à obtenir des autorisations de production, particulièrement en pisciculture. À cela s'ajoute une forte sensibilité de ces filières aux aléas climatiques, les conchyliculteurs étant confrontés à des épisodes de mortalité de coquillages à répétition aux causes multifactorielles (climatiques, sanitaires, environnementales, etc.), quand les pisciculteurs connaissent des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, qui s'ajoutent aux dommages générés par les prédatations.

Le développement de l'aquaculture durable : une priorité politique européenne et française

Au niveau national, les produits issus de l'aquaculture répondent à la demande des consommateurs en produits locaux et sains. Ces filières participent également au développement des territoires littoraux et ruraux, car elles sont porteuses d'emplois non délocalisables, au sein d'entreprises familiales. Le développement durable de l'aquaculture, au regard de son fort potentiel de croissance, se doit donc d'être une priorité politique.

Ce constat est partagé par la Commission européenne. Comme indiqué dans sa communication du 20 mai 2020 (com (2020) 381) : « l'élevage de poissons et de produits de la mer a une empreinte carbone plus réduite que la production animale terrestre ». Le développe-

ment durable de l'aquaculture fait ainsi partie de la stratégie « De la ferme à la fourchette », pour contribuer à un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Cette stratégie mentionne aussi le développement de l'algoculture comme source de protéines de substitution. C'est dans ce cadre que les nouvelles lignes directrices de la Commission européenne, publiées en mai 2021, pour le développement durable de l'aquaculture identifient les domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre pour permettre le développement des filières aquacoles : simplification des procédures administratives, planification spatiale, santé et bien-être animal, performance environnementale, changement climatique ou encore innovation.

Une nouvelle stratégie nationale pour le développement durable de l'aquaculture

La déclinaison nationale des nouvelles lignes directrices de la Commission européenne s'inscrit dans les plans stratégiques nationaux pour le développement de l'aquaculture, prévus par l'article 34 du règlement relatif à la politique commune des pêches.

La nouvelle stratégie 2021-2027 vise à développer l'aquaculture française, en maintenant un haut niveau de performance économique et environnementale des filières. Cette double performance est un vrai atout, qui doit être valorisée et expliquée auprès de nos concitoyens, et soutenue au travers de l'innovation.

La pisciculture française est déjà engagée dans ce processus, en proposant des produits répondant à d'importantes exigences environnementales. Ces produits contribuent à la diversification des sources de protéines et offrent un approvisionnement local avec une empreinte carbone limitée. Une part déjà importante de la filière est en production biologique. Les défis d'aujourd'hui et demain résident davantage dans la poursuite du confortement juridique

des installations et dans la mise en œuvre du plan de progrès pour faciliter à terme le développement des exploitations piscicoles, y compris les piscicultures d'étang.

La conchyliculture française, et en particulier l'ostréiculture, représente une filière d'excellence, dont les produits rayonnent à l'étranger. L'espace littoral dédié à la conchyliculture doit être ainsi renforcé, et les potentialités de développement offshore concrétisées, en particulier dans les futurs parcs éoliens. La filière doit poursuivre son positionnement sur les marchés

étrangers, tout en alimentant le marché national en produits sains à l'empreinte carbone faible et à forte valeur ajoutée.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, toutes les parties prenantes, et en premier lieu professionnels, État et collectivités territoriales, doivent s'engager pleinement dans la réalisation de ce plan co-construit.

La stratégie nationale aquacole se présente ainsi sous la forme de huit fiches actions pour huit thématiques transversales à toutes les filières, définies en se basant sur les lignes directrices de la Commission, et portées par le programme opérationnel du Feampa :

- 1. Simplification des procédures administratives et accès à l'espace**
- 2. Sanitaire et zoosanitaire en aquaculture, et bien-être des poissons**
- 3. Recherche & innovation**
- 4. Gestion des risques climatiques, sanitaires et environnementaux**
- 5. Favoriser le développement économique des filières aquacoles**
- 6. Attractivité des métiers et formation**
- 7. Augmentation de la valeur ajoutée des produits de l'aquaculture et performance environnementale des entreprises aquacoles**
- 8. Collecte et valorisation des données aquacoles**

Chaque fiche action est composée d'un état des lieux et d'un plan d'action, comprenant les acteurs, un calendrier et la participation éventuelle du Feampa pour chaque action, afin de disposer d'une stratégie concrète poursuivant l'objectif de performance économique et environnementale de l'aquaculture. Les spécificités de la pisciculture d'étangs et de l'aquaculture dans les régions ultra-périphériques ont été prises en compte.

Ce nouveau plan permet d'ores et déjà d'alimenter le Programme opérationnel du Feampa. Le rajout pour la programmation 2021-2017 de la lettre A au Feamp pour aquaculture est révélateur de la place que doit prendre cette filière. La stratégie nationale aquacole répondra à cette ambition.

La stratégie 2014-2020 n'a pas pu produire tous les effets escomptés. Il est donc essentiel que cette nouvelle stratégie soit davantage portée et partagée par toutes les parties prenantes et ciblant des objectifs réalistes mais ambitieux. Un comité de pilotage se réunira chaque année pour établir un bilan de parcours sur l'avancée des plans d'actions, les freins et les perspectives pour s'assurer que la stratégie soit également suivie et valorisée par tous.

Les filières aquacoles, en métropole et dans les Rup peuvent compter sur les pouvoirs publics pour continuer à les soutenir, tant au niveau national qu'au niveau européen, pour leur assurer les conditions de production satisfaisantes, durables et compétitives.

Barbara Pompili,
ministre de la Transition
écologique

Annick Girardin,
ministre de la Mer

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation



Carole Delga,
Régions de France

Philippe Le Gal,
Comité national
de la conchyliculture

Michel Berthommier,
Comité interprofessionnel
des produits de l'aquaculture
